

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA LOI MILITAIRE

La première des réformes dont le Parlement va s'occuper et sur laquelle le ministère pourra montrer sa volonté de satisfaire les légitimes exigences de la démocratie, c'est la réforme de la loi de 1889, sur le recrutement de l'armée.

En dépit de certains progrès, la loi de 1889 est encore très en retard sur les progrès des idées et sur les nécessités économiques qui s'imposent. Les dispenses accordées aux jeunes gens poursuivant certaines études ont été successivement étendues à toute une série de diplômes plus ou moins fantaisistes et elles renouvellent sous une autre forme la dispense du volontariat.

D'autre part, n'est-il pas ridicule de dispenser, sous prétexte de besoin matériel, le fils d'une veuve riche qui n'a nullement besoin de son fils pour vivre ? Enfin, il est un fait indéniable, c'est que la plupart de ces dispenses portent sur des habitants des villes et les ouvriers agricoles n'en profitent pas.

Il y a là une des raisons de la dépopulation des campagnes qu'il convient de combattre, non pas seulement avec des phrases, mais avec des faits, en cessant de faire du paysan un déshérité.

Les avis ne sont pas encore unanimes pour reconnaître la nécessité de la modification de la loi de trois ans ; mais on est bien obligé d'avouer qu'il s'est opéré contre elle un mouvement d'hostilité basé sur les nombreuses imperfections que son application a fait ressortir.

Nous ne saurions mieux faire que de citer l'opinion d'un écrivain militaire dont la compétence est indiscutable, le capitaine Messimy : « Dans la presse, dans le pays, dans les deux Chambres et même dans l'armée, s'élève et grandit une clameur unanime contre cette loi bâtarde et contraire aux principes d'égalité, transaction entre le système des armées permanentes et celui de la nation armée, mais transaction mal étudiée, imparfaite, arbitraire comme tous les compromis. »

La réforme de cette loi sur le recrutement est donc une réforme qui s'impose et il faut espérer que le ministère Combes tiendra à l'honneur de la faire dans le plus bref délai possible.

C. R.

## L'enquête votée

De la Dépêche :

M. Syveton, le député nationaliste du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est montré si sincèrement furieux de voir voter l'enquête sur son élection, qu'il en a, coup sur coup, envoyé ses témoins à M. Raymond Leygue et à M. Mesureur. Pan ! pan ! Mais des témoins ne sont pas des raisons. Pourquoi l'enquête met-elle M. Syveton en colère ? S'il n'a rien à se reprocher, l'enquête tournera à son avantage et la bonne renommée de la Patrie Française ne pourra qu'y gagner ; mais non, la Patrie Française préfère des envois de témoins, un duel à un procès où tout s'éclairera et où les manigances de la conspiration cléricale seront surprises et jugées. Car cette enquête ce sera bien

le procès du cléricisme ; qui en douterait ? Nous comprenons aujourd'hui pourquoi, dès le lendemain des élections, M. Jules Lemaitre se séparait avec cette urgence et cet éclat de son vieil ami et collègue Coppée ; c'est qu'il importait de nous donner à croire que la conspiration cléricale était une chose et que la Patrie Française en était une autre. Or nous voyons que l'une et l'autre étaient une seule et unique conjuration contre la République, contre nos libertés. L'enquête, si elle est bien menée, ne peut manquer, en outre, de montrer l'énorme quantité d'argent dépensé par les nationalistes à Paris. Cet argent, il faudra bien qu'ils disent d'où ils l'ont sorti.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 juin 1902

M. Léon Bourgeois préside.

La Chambre continue la vérification des pouvoirs : plusieurs élections sont validées sans débat.

Il en est pas de même pour l'élection de M. Syveton, l'élu nationaliste du deuxième arrondissement à Paris.

M. Berteaux demande qu'une enquête soit faite sur cette élection en faveur de laquelle les nationalistes, la Patrie Française ont employé des procédés contraires à toute dignité, toute loyauté.

M. Berteaux critique vivement ces procédés qu'il dénonce à la Chambre, au milieu des protestations de la droite mais des applaudissements des gauches.

M. Syveton défend son élection, mais la Chambre par 278 voix contre 244 adopte la motion de M. Berteaux tendant à l'enquête sur l'élection Syveton et reprouvant les procédés de la Patrie Française.

Une motion de M. Lasies tendant à reprouver les menées internationalistes est renvoyée à 1 mois.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 17 juin 1902

M. Faillières, préside.

Le Sénat, après un court débat entre M. Théodore Girard, rapporteur et Louis Legrand, adopte, en deuxième lecture, un projet sur la protection et la tutelle des enfants naturels.

Il adopte ensuite, après le rejet d'un contre-projet de M. Gourju, combattu par M. Garreau, rapporteur, une proposition portant application des dispositions du Code pénal relatives aux circonstances atténuantes, aux pénalités qui sont encourues, de par l'article 597 du Code de commerce, par le créancier qui aurait stipulé avec un failli des avantages particuliers, en raison de son vote dans les délibérations de la faillite.

Et la séance est levée.

## La Paix Anglo-Boer

Les déclarations que les ministres anglais, le ministre de la guerre surtout, faisaient au Parlement anglais, durant la guerre anglo-boer, sont aujourd'hui appréciées selon leur juste valeur.

M. Brodrick, le ministre de la guerre anglais déclarait en effet au cours de la campagne que le nombre des Boers devenait de plus en plus restreint : tous les jours il communiquait au Parlement, des listes de prisonniers, d'hommes hors de combat, et fiers de ces succès les anglais applaudissaient.

En novembre de l'année dernière, M. Brodrick déclara qu'il ne restait plus que 10,000 combattants boers ; et depuis, tous les jours, Kitchener dans ses bulletins donnaient le nombre des Boers tués, ou blessés, ou faits prisonniers.

Le total des Boers mis hors de combat par les troupes britanniques sous les ordres de Kitchener s'élève à 8,000. Il ne restait donc plus d'après la déclaration de lord Brodrick que 2,000 boers en campagne.

Aussi la stupéfaction est grande parmi les anglais d'apprendre aujourd'hui — toujours par lord Kitchener que le nombre de redditions s'élève à cette heure à 17,000 !

Et on en attend d'autres :

La colère est grande parmi les sujets britanniques dont le ministre Brodrick s'est si bien joué.

## Au Transvaal

Un journal anglais a fait le pourcentage des pertes subies dans l'Afrique du sud par les troupes anglaises. Les chiffres en sont éloquentes. Il faut les faire passer sous les yeux du lecteur :

Officiers. — Tués ou morts de blessures : première année, 71 sur 1.000 ; deuxième année, 21 sur 1.000 ; troisième année, 32 sur 1.000. — Morts de maladie : première année, 29 sur 1.000 ; deuxième année, 15 sur 1.000 ; troisième année, 16 sur 1.000.

Sous-officiers et soldats. — Tués ou morts de blessures : première année, 19 sur 1.000 ; deuxième année, 10 1/2 sur 1.000 ; troisième année, 11 sur 1.000. — Morts de maladie : première année, 31 sur 1.000 ; deuxième année, 20 1/2 sur 1.000 ; troisième année, 18 sur 1.000.

L'amnistie. — L'indemnité de guerre

La France militaire dit que le traité de paix conclu entre l'Angleterre et les Républiques sud-africaines contient deux articles secrets, dont elle est en mesure de faire connaître la substance. Les voici :

Le jour du couronnement, le roi Edouard VII prononcera l'amnistie des rebelles du Cap.

C'est là le point essentiel qui préoccupait les Burghers et les empêchait de consentir à faire la paix.

La seconde condition est relative à l'indemnité de guerre à payer par l'Angleterre, qui s'élève à 175 millions, somme que les Anglais n'osaient pas avouer.

## INFORMATIONS

Les votes des députés

M. Cornet, député, de l'Yonne, a déposé le projet de résolution suivant :

« Article premier. — Les noms des députés présents à chaque séance seront pointés et publiés au Journal Officiel.

Art. 2. — Seront seuls reconnus valables les votes des députés dont la présence à la séance aura été constatée. »

Le budget

Le ministre des finances s'occupe activement de l'étude de la situation financière, dont il a déjà fait connaître les éléments essentiels au conseil des ministres, mais l'élaboration du projet de budget de 1903 sera assez longue et assez laborieuse pour que ce projet ne puisse être déposé avant la clôture de la session actuelle des Chambres. Le Parlement sera seulement appelé, suivant l'usage, à voter avant les vacances les quatre contributions directes, pour rendre possible l'œuvre des conseils généraux dans leur section d'août.

Le budget de 1903 sera déposé à la Chambre à l'ouverture de la session d'automne.

Les Congrégations

M. Paul Meunier, député radical de l'Aube, vient de déposer sur le bureau de la Chambre la proposition suivante :

Article unique. — Est ajouté à l'article 18 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association un paragraphe ainsi conçu :

« Les membres des congrégations dissoutes ne pourront désormais exercer le ministère du culte, ni faire aucun acte de ce ministère, ni entrer à aucun titre dans le clergé paroissial sans l'autorisation expresse du ministre des cultes et à charge par eux de justifier préalablement qu'ils ne sont plus rattachés par aucun lien à ces congrégations. En aucun cas, la sécularisation d'un membre d'une congrégation non autorisée ne pourra s'effectuer dans le département où se trouvait l'établissement dont il faisait partie. Les infractions aux dispositions qui précèdent seront punies des peines édictées par l'article 8 paragraphe 2. »

L'exercice 1901

Le ministre des finances a saisi la Chambre d'un cahier de crédits supplémentaires au compte de l'exercice de 1901. Ces crédits s'élèvent à la somme de 7 173 738 fr. compensée jusqu'à concurrence de 7 124 227 fr. par des annulations, en sorte que la charge résultant pour l'exercice 1901 est de 49 511 fr. seulement. La situation provisoire de l'exercice 1901 s'établirait donc de la façon suivante :

1. Moins-value nette sur les produits des impôts indirects et des domaines, 117 millions 734 694 fr., ramenée, grâce à une plus-value de neuf millions et demi sur les contributions directes, à 108 234 694 fr.

2. Crédits supplémentaires en tenant compte des annulations, 66 793 788 fr.

Le déficit de l'exercice s'élève donc, à l'heure actuelle à 175 028 482 fr. 53. Si on en déduit l'excédent primitif et les évaluations supplémentaires, le déficit net actuel est de 173 198 598 fr. 93. Mais le ministre des finances espère, qu'en règlement d'exercice, il y aura un excédent probable d'annulations de crédits, qui, d'après les résultats des derniers exercices, ramènerait le déficit au-dessous de 150 millions.

L'impôt général sur le revenu

M. Louis Lacombe vient de soumettre à la Chambre la proposition de loi suivante, ayant pour objet d'établir un impôt général sur le revenu :

Article premier. — A partir de la promulgation de la présente loi, il est établi un impôt global et progressif sur tout contribuable ayant un revenu égal ou supérieur à 1,500 francs. La taxe à payer sera de dix francs. La fraction de revenu comprise entre 1,500 francs et 4,000 francs sera taxée à raison de 1 pour cent ; la fraction de revenu comprise entre 4,000 francs et 10,000 francs sera taxée à raison de 2 pour cent ; de 10,000 à 20,000 francs, la taxe sera de 3 pour cent ; de 20,000 à 40,000 francs, elle sera de 4 pour cent ; de 40,000 à 60,000 francs, elle sera de 5 pour cent ; la taxe sera de 6 pour cent pour tous les revenus supérieurs à 60,000 francs.

Art. 2. — La loi de finances accordera, chaque année, des déductions de taxe aux contribuables des trois premières catégories à raison du nombre d'enfants reconnus à leur charge.

Art. 3. — Chaque citoyen majeur est tenu de faire la déclaration détaillée de ses revenus ; à défaut de déclaration un revenu

global sera évalué par une commission d'évaluation et de vérification instituée dans chaque canton et par une commission de revision instituée dans chaque arrondissement.

**L'affaire du général Bonnal**

L'affaire du général de division Bonnal est terminée.

Le commandant de l'école supérieure de guerre est mis en non activité par retrait d'emploi.

Voici les faits qui ont déterminé cette mesure contre le général Bonnal. Ces faits remontent à dix-huit ans, mais c'est à une date toute récente que le ministre de la guerre en avait été saisi. Il s'agit d'une affaire de reddition de comptes envers un mineur. Le général Bonnal avait reçu une somme assez élevée qu'il considérait comme un don et qu'un jugement du tribunal d'Agen a déclaré être un simple dépôt fait par le légataire entre les mains du général à charge de restituer par celui-ci. Le général n'ayant pas effectué la restitution, une action civile fut engagée contre lui par la mère de l'enfant mineur, au profit duquel le dépôt avait été fait et le général dut par jugement, subir une retenue sur ses émoluments, qui s'est prolongée jusqu'à ce jour. L'enfant, — M. Delard, de Floressas (Lot) gendre de M. Relhié, de Cahors, — au profit duquel la somme avait été déposée entre les mains du général, ayant atteint sa majorité, il y a deux ans, voulut obtenir la restitution des sommes que le jugement du tribunal d'Agen lui reconnaissait comme dues ; il s'est décidé il y a quelques jours, à saisir le ministre de la guerre.

C'est le général de division Lacroix, qui remplace le général Bonnal à la direction de l'école supérieure de guerre.

**Un vœu du Conseil municipal de Lyon**

Le Conseil municipal de Lyon a émis par 29 voix contre 3 sur 32 votants, le vœu suivant :

« Le Conseil municipal de Lyon, comme corollaire à la loi sur les Associations, invite le gouvernement et la Chambre des députés à voter le plus tôt possible la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la suppression du budget des cultes. »

**L'affaire Humbert**

**CE QUE COUTENT LES HUMBERT**

Le parquet a reçu une lettre l'informant que la famille Humbert s'était réfugiée dans le Gard, dans une propriété acquise sous un faux nom. Des recherches auront lieu de ce côté. Les frais de ces renseignements et les frais de surveillance des amis intimes des Humbert s'élèvent à 400 francs par jour. Quant à la confection et à l'expédition des mandats et commissions rogatoires et les photographies et signalements, elles ont coûté jusqu'à présent 45 000 francs.

M. Rochefort de l'*Intransigeant*, a été entendu par M. Leydet, juge d'instruction. M. Rochefort prétend que des renseignements de source certaine lui ont été fournis, au sujet des Humbert qui seraient à cette heure à Colon.

**La catastrophe de la Martinique**

Un câblogramme daté de Fort-de-France, 16 juin, fait connaître au ministre des colonies que des pluies très abondantes sont tombées dans la nuit du 15 et dans la matinée. Il en résulte des débordements des rivières de Basse-Pointe et du Lorrain. Le volcan lance de fortes colonnes de fumée sur Saint-Pierre, mais aucun incident grave n'est à signaler.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Vote de nos députés**

Dans le scrutin, sur la première partie de l'ordre du jour de M. Berteaux, « réprochant la campagne antipatriotique de diffamation contre des Français entreprise par la Ligue de la Patrie Française », les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Rey et Vival.  
M. LACHIEZE ABSTENU.

**L'INGÉRENCE CLÉRICALE**

Le président du Conseil, vient de prendre une décision par laquelle le traitement de 10 curés de la Haute-Garonne a été supprimé.

Ces prêtres auraient pris une part active aux luttes électorales dernières.

Les journaux annoncent que des mesures semblables vont être prises dans d'autres départements.

Il faut espérer que le département du Lot ne sera pas oublié et que le ministre saura faire quelques exemples chez nous.

Ce serait très salubre.

**Conseil de préfecture**

Le conseil de préfecture se réunira le 20 juin à 2 heures de l'après-midi.

**Conseil départemental**

Le conseil départemental de l'enseignement primaire s'est réuni ce matin, à 10 heures dans une des salles de la Préfecture.

Il a statué sur :

Personnel enseignant. — Affaire Sœur Bach. Substitution de personne à l'examen du brevet élémentaire. — Interdiction pour 2 ans de se présenter aux divers examens de l'enseignement primaire.

Ecoles publiques. — Fixation des grandes vacances en 1902. — Vacances dans les écoles publiques : 1° Ecoles primaires supérieures, Ecoles ayant un cours complémentaire et Ecoles ayant contribué au développement des œuvres post-scolaires : Du samedi 2 août après la classe du soir au lundi 29 septembre à 8 heures du matin ; 2° Dans les autres écoles : Du samedi 17 août à 4 heures du soir au lundi 29 septembre à 8 heures du matin.

Commune de Floressas. — Suppression de l'école publique de filles. — Décision favorable au maintien de l'école publique laïque.

Commune de Villesèque. — Annexion d'un pensionnat à l'école privée de filles. — Le conseil refuse de statuer.

Commune de Latronquière. — Construction d'un groupe scolaire. — Approuvé.

2 Demandes de dispense de stage pour le C. A. P. — Accordé.

Bétail — Création d'un poste d'ajointe. — Adopté.

Leyme. — Secrétariat de mairie. — Autorisation accordée.

Le Montat. — Secrétariat de mairie. — Autorisation accordée.

**CAHORS**

**Contributions indirectes**

M. Gallaire, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe dans le département du Gers, est nommé receveur principal entreposeur de 2<sup>e</sup> classe à Cahors, en remplacement de M. Vincent, retraité.

**Vite et bien apprécié**

M. Fournier, l'ex-proviseur du Lycée Gambetta, que Cahors a laissé partir sans regret, n'a pas tardé à se faire à Oran de nombreux..... amis, qui l'ont vite et bien apprécié.

L'*Union Républicaine d'Oran*, lui consacre à la date du 10 juin un article très dur, dans lequel on reproche à l'ex-proviseur du Lycée Gambetta ce que ici même nous avons dit maintes fois : ses accointances par trop cléricales.

Certes, Cahors avait beaucoup à reprocher à M. Fournier ; pendant plusieurs années, on l'a laissé tranquille, et à part quelques petites allusions au sujet de son attitude cléricale, jamais — ce fut certainement un tort — on ne l'attaqua comme on aurait dû le faire et comme les républicains d'Oran sont en train de le faire aujourd'hui.

Nous ne citerons pas tout l'article qui incrimine de verte façon ce proviseur, mais quelques extraits choisis, encore parmi les passages les plus tendres de l'article publié par l'*Union Républicaine d'Oran*, donneront la mesure de ce que l'on pense, de ce que l'on dit là-bas sur le compte du monsieur cher aux gens de sacristies, dont il faisait si bien les affaires.

M. Fournier, dont la place serait dans un monastère quelconque, a eu soin de ne pas célébrer cette fête (la St-Charlemagne), contrairement à ses prédécesseurs. Il n'a même pas accordé une demi-journée de congé à ses élèves ; mais ce jeudi-là, jour de l'Ascension... M. Fournier, en fervent catholique, devait monter à Santa-Cruz... et alors...

... Mais regardez comme il conduit lui-même les élèves à la messe ! Comme il s'occupe de leur première communion !

... Voilà deux petits faits qui vont nous servir à vous faire danser, et plus tard, sauter, M. le Proviseur !...

... Voilà comme vous faites prospérer la République, vous, en introduisant le jésuitisme immonde dans une école de l'Etat. Nous n'en voulons plus, sachez-le ; et nous irons vous faire ballader dans un bon petit séminaire, un de ces jours.

On voit par ces quelques citations l'opinion que les républicains d'Oran ont sur l'ancien directeur de l'établissement universitaire de Cahors.

Il ne leur a pas fallu 4 ans comme chez nous pour s'apercevoir à qui ils avaient affaire, et ils n'ont pas attendu trop longtemps pour le fustiger.

Il faut croire que les républicains d'Oran sont plus perspicaces que pas mal de républicains de chez nous, ou, que plus que d'autres, ils ont le courage de dire ce qu'ils pensent....

Dans tous les cas, ils ne savent pas flagorner....

**Note de la place**

« Les réservistes appelés en 1902 à accomplir une période d'instruction au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, possesseurs d'une bicyclette, désireux de faire partie de la compagnie cycliste au cas où cette compagnie serait formée, sont invités à adresser avant le 22 juin courant, leur demande au colonel commandant le 7<sup>e</sup> à Cahors »

**L'enseignement agricole dans l'armée**

On a signalé, à diverses reprises, l'utilité des conférences agricoles dans l'armée.

Nous sommes heureux d'annoncer que, sur l'initiative du colonel du 7<sup>e</sup> d'infanterie, des conférences de cette nature seront organisées à la caserne Bessières pendant le semestre d'hiver 1902-1903. Elles seront faites par M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, qui a bien voulu, à titre transitoire, en faire une, le 13 juin courant, sur la culture du tabac.

Cette première conférence a été très bien accueillie par les officiers et les soldats qui y ont assisté en grand nombre.

Il n'est pas douteux que ces conférences auront un bon effet, car on en comprend tout l'intérêt.

**Concours musical de Fumel**

Notre excellente Société instrumentale, ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier numéro, a remporté à Fumel, au concours musical qui a eu lieu dimanche et lundi, un brillant succès.

Les jeunes musiciens de l'*Avenir cadurcien* se sont montrés dignes de leurs camarades de l'Orphéon qui dans tous les concours remportent de nombreux lauriers.

Au nombre de 38, les membres de notre Société instrumentale ont fait lundi matin leur entrée dans Fumel, où les a accueillis une population sympathique.

La ville était en fête ; la plupart des maisons étaient pavées ; Fumel inaugura la lumière électrique et le château d'eau.

Dans les rues une vive animation régnait ; de partout débouchaient des sociétés chorales et instrumentales, de partout résonnaient pas redoublés entraînants, chants joyeux.

Nos jeunes musiciens après avoir parcouru les rues de la ville en jouant la *Patriote*, se rendirent dans la cour du Château où avait lieu le concours.

Notre compatriote, l'éminent chanteur Soulacroix, présidait, assisté de M. Kelsen, chef de musique à Bourges, ancien chef de musique du 7<sup>e</sup> de ligne ; de M. Roux, chef de musique et du sympathique M. Michel, chef de musique du 7<sup>e</sup>.

Pour la lecture à vue est donné un pas redoublé qui est très bien joué par notre Société.

Pour l'exécution le morceau imposé était : *Scènes cosmopolites*, de M. Kelsen, que la Société enlève avec un brio admirable.

A 11 heures cette séance prit fin ; elle fut reprise à 3 heures, pour le concours d'harmonies qui eut lieu sur l'Esplanade.

L'*Avenir cadurcien* fut la dernière société entendue ; elle joua : *Prélude-ouverture* de St-André.

Vers 6 heures, le concours terminé a eu lieu le défilé traditionnel ; toutes les sociétés parcoururent les principales rues ; en tête marchait l'*Avenir cadurcien* qui était salué par les cris : de *vive Cahors, vive l'Avenir*.

Devant la maison de M. Rouffé, maire de Fumel, où se trouvait réuni le jury, l'*Avenir cadurcien* joua la marche du

*Patriote*, aux applaudissements de toute la population.

A 7 heures dislocation ; mais l'*Avenir* se rendit devant la maison de Soulacroix, notre compatriote et joua l'*Aubade à Colombine* de M. Kelsen ; Soulacroix, tout heureux, remercia chaleureusement les jeunes musiciens, et tout ému par cette manifestation de sympathie de la part de ses compatriotes, embrassa le directeur M. Rivière et son vieux camarade M. Lacoste.

L'*Avenir* se rendit ensuite devant la maison de notre compatriote, M. Séval, juge de paix et joua un pas redoublé.

Le soir, à 9 heures 1/2, grand festival sur l'Esplanade. L'*Avenir*, sur la demande du jury, joua : *Scènes cosmopolites* de Kelsen ; la foule immense qui se pressait, applaudit vivement notre Société et l'acclama longuement aux cris nourris de : *vive Cahors*. Puis eut lieu la proclamation des récompenses.

L'*Avenir* a obtenu : Une palme de vermeil ; deux médailles de vermeil, une prime de 125 francs, et pour le directeur une médaille de vermeil et un diplôme.

**A Cahors**

L'*Avenir cadurcien* rentra à Cahors mardi soir à 11 heures. A la gare une foule nombreuse et l'Orphéon étaient allés le rejoindre. A l'arrivée du train, l'Orphéon chanta : *Salut Beau Midi*.

Durant tout le parcours jusqu'à l'hôtel de ville, l'*Avenir* fit entendre un entraînant pas redoublé.

Ce fut salués par les applaudissements d'un grand nombre d'amis que devant la mairie, les jeunes musiciens arrivèrent et firent entendre la *Patriote*.

M. Mazières, le sympathique adjoint au maire, au nom de la municipalité s'avança vers eux et leur adressa une allocution.

En termes empreints de la plus franche cordialité, M. Mazières adressa de chaleureuses félicitations aux lauréats et à leur jeune chef M. Rivière qui a bien droit en effet à tous les éloges pour les beaux succès qu'il obtint dans tous les concours auxquels il prend part.

M. Mazières les assura tous de la bienveillance de la municipalité et de la population cadurcienne, puis termina son excellente allocution par les cris de : *vive l'Avenir cadurcien*.

De chaleureux applaudissements accueillirent les aimables paroles de M. Mazières, puis l'Orphéon se fit entendre et vivement applaudir dans *Les chœurs de la cathédrale*.

Dans la salle du conseil municipal où se rendirent ensuite musiciens et chanteurs, des rafraichissements leurs furent offerts par la municipalité.

M. Mazières porta un toast au succès et à la prospérité de la vaillante société musicale.

M. Daynard, le si dévoué président de l'*Avenir*, remercia M. Mazières des bonnes paroles qu'il avait bien voulu prononcer en faveur des jeunes musiciens, et à son tour but à la prospérité de la Société et à la municipalité.

A minuit, la réception était terminée et les jeunes lauréats rentrèrent chez eux prendre un repos bien gagné.

A nouveau, nous leur adressons ainsi qu'à leur excellent chef, M. Rivière, nos bien sincères félicitations pour les beaux succès qu'ils ont remportés à Fumel.

**Veloce-Sport-Cadurcien**

Les membres du Veloce-Sport sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi, 20 juin courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège du Club (Café-Tivoli).

Ordre du jour : Approbation du programme des courses.

Questions diverses.

**Aviron Cadurcien**

Les membres de l'Aviron-Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu le jeudi 19 juin, à 8 g. 1/2 du soir, au siège de la société (Café Tivoli).

**Ordre du jour**

Fête du 14 juillet.  
Championnat : admission de nouveaux membres.

**Accident**

Mardi matin vers cinq heures, la domestique de M. Miquel, propriétaire à Larroque-des-Arcs, venait de Cahors et portait,

sur une voiture attelée d'un âne, une voisine nommée Marie Brugidou, âgée de cinquante-cinq ans.

Arrivé près de l'octroi, l'âne s'est abattu ; les deux femmes roulèrent sur le sol. La domestique de M. Miquel n'a pas eu de mal, mais Marie Brugidou, s'est fracturé la clavicule de l'épaule gauche.

Cette femme a été transportée à son domicile, où elle a reçu les soins que méritait son état.

**Contraventions**

Contravention a été relevée contre le nommé V. L..., cordonnier, pour ivresse manifeste, tapage injurieux et nocturne, et contre la nommée A. G..., revendeuse, pour avoir acheté des denrées sur la place du marché avant l'heure fixée par les règlements.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 19 ET 22 JUIN 1902

Les Cadets, allegro. Stradella, ouverture. A Rose-Mousse. B Flirtation, intermezzo. François-les-bas-Bleus, fantaisie. Sans-cervelle.

Sousa Flotow A Bosc Steck Bernicat Auvray

Judi, de 6 à 7 h.

Dimanche de 5 h. 1/4 à 6 h. 1/4

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 17 au 19 juin 1902

**Mariage**

Jouitou Napoléon-Joseph-Pierre-Louis, avocat à la Cour d'appel d'Agen et Fournié Marie-Joséphine-Amable-Valérie, s. p.

**Décès**

Sabrié Emilienne-Marie-Louise, 1 mois, à l'hospice.

Olinde-Marie-Marguerite Lozza dite Lutzy, 23 ans, célibataire, sans profession, rue de la Liberté, 8.

**Obsèques**

Les familles Lutzy-Guilloré ont la douleur d'informer les personnes qui, par suite d'oubli, n'auraient pas reçu de lettre de part que les obsèques de

**Mademoiselle Marguerite LUTZY**

décédée le 18 juin 1902, dans sa 24<sup>e</sup> année munie des Sacraments de l'Eglise, auront lieu vendredi 20 juin à 9 heures 3/4.

On se réunira à la maison mortuaire 8, Rue de la Liberté.

**Heureux hasard !** — Vingrau (Pyrénées-Orientales), le 9 avril 1901. Atteint depuis 2 mois de douleurs sciaticques, je ne pouvais plus marcher, lorsque j'ai lu par hasard un article de l'Indépendance annonçant la guérison de Madame Jean Paris, à Saint-Sauveur, par l'emploi du Baume Victor. J'en ai fait usage également en frictions, et j'ai été rapidement guéri Justin DURAND (Sig. lég.).

A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, à Paris.

**ON DEMANDE DES APPRENTIS**

ET DES

**Compositeurs-Typographes**

(BONS LEVEURS)

A L'IMPRIMERIE DU « JOURNAL DU LOT »

Nous serions reconnaissant aux confrères des départements voisins du Lot, avec les quels nous faisons l'échange, de vouloir bien communiquer cet avis aux ouvriers de leur ville qui seraient sans travail.

**Arrondissement de Cahors**

**LUZÉCH.** — Concours musical de Fumel. — Au concours musical de Fumel, notre excellente fanfare a remporté les prix suivants :

Lecture à vue : 1<sup>er</sup> prix *ex æquo* médaille de vermeil. Exécution : 1<sup>er</sup> prix *ex æquo*, palme de vermeil. Honneur : 1<sup>er</sup> prix *ex æquo*, 75 francs en espèce, et médaille de vermeil. Direction : 1<sup>er</sup> prix de direction à M. Poinzot, directeur de la fanfare de Luzéch. Félicitations.

**CONCOTS.** — Comice agricole des Bas-Plateaux du Quercy — Un concours d'animaux reproducteurs de la race ovine des causses du Lot aura lieu à Concots le 6 juillet 1902.

A ce concours ouvert entre tous les agriculteurs des cantons de Lalbenque, de Limogne et de St-Géry, seront distribués 44 prix dont le total s'élève à la somme de 700 fr.

Des médailles d'argent, de bronze offertes par le ministre de l'agriculture seront également décernées.

**MONTCABRIER.** — Foire. — Bœufs, cours stationnaires.

Veaux, 1 fr. le kilo. Moutons gras, 0 fr. 70 le kilo. Autres, de 10 à 25 fr. l'un. Poules, de 4 à 5 fr. 50 la paire. Poulets, de 0 fr. 90 à 1 fr. la livre. Œufs, 0 fr. 50 la douzaine. Betterave, de 0 fr. 15 à 0 fr. 30 le 100.

**PRAYSSAC.** — Foire. — Cours ordinaires sur les bœufs et sur les porcs.

Moutons gras, de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le kilo. Autres, de 15 à 30 fr. l'un. Chevreaux, de 3 fr. 50 à 6 fr. l'un. Oisons de 4 à 6 fr. la paire. Canetons, de 1 fr. 60 à 2 fr. 50 la paire. Poules, de 4 à 5 fr. la paire. Poulets, de 0 fr. 90 à 1 fr. la livre. Lapins, 0 fr. 35 la livre. Œufs, 0 fr. 50 la douzaine.

Blé, 15 fr. les 4/5. Maïs, 12 fr. les 4/5. Betterave, de 0 fr. 15 à 0 fr. 30 le 100.

**CABRERETS.** — Foire. — Voici les cours pratiqués à notre foire du 16 juin : Bœufs d'attelage, de 450 à 600 fr. ; brebis et agneaux, prix des foires précédentes : petits porcs de deux à trois mois, de 10 à 15 fr. ; poulets jeunes, 90 c. ; poules vieilles, 70 c. ; canards, 60 c. ; lapins, 40 c. ; et tout le demi-kilo. A six heures du soir, il a tombé une averse qui a activé la fin de la foire.

**MONTCUQ.** — Foire du 17 juin. — Malgré les travaux des champs la foire a été bien belle.

Bêtes à cornes, 250 paires ; il s'est fait des affaires. Veaux 22, vendus 1 fr. le k. Bêtes à laine 550, le cours était lent. Moutons gras, 0,65 le kilo. Porcs gras, vendus 46 fr. les 50 kilos. Porcelets 140, vendus très cher. Volailles, 360 paires, vendues 0,55 la livre. Poulets vendus 0,70 la livre. Canards, vendus 0,40 la livre. Pigeons de 0,70 à 1 fr la paire. Lapins, vendus 0,30 la livre. Oisons 450, vendus de 2,50 à 2 fr. 75 la paire. Canetons 200, vendus de 2,50 à 2,75 la paire. Les canards communs ont été vendus 1,25 la paire.

**A la Halle**

Blé 200 hectolitres, vendus 14,25, 14,50 et 14,75 l'hectolitre. Maïs 20 hectolitres, vendus 15 fr. l'hect. Fèves, vendues 15 fr. l'hectolitre. Pommes de terre, vendues 5 fr. l'hect. Avoine 25 hectolitres, vendues 11,25 l'hectolitre.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Banquet démocratique du 22 juin. — Le banquet démocratique du 22 juin prochain constituera une splendide manifestation en faveur de l'honorable et dévoué député de Figeac. Plus de six cents convives, régulièrement et spontanément inscrits à l'heure actuelle, représenteront d'une manière très suffisante la plupart sinon la totalité des communes de notre magnifique arrondissement.

**Foire du 16 juin.** — Malgré la pluie tombée dans la matinée, la foire du 16 juin a été importante. Champ de foire bien garni et transactions nombreuses. Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 700 à 900 fr. la paire ; bœufs gras, de 32 à 34 fr. le quintal ; veaux et moutons gras, de 70 à 90 c. le k. ; cochons gras, de 42 à 44 fr. le quintal ; porcelets, de 10 à 20 fr. la pièce. Blé de 18 à 18 fr. 50 l'hectolitre ; avoine, de 9 fr. 50 à 9 fr. 75 ; maïs, de 15 à 15 fr. 50 ; haricots, de 23 à 25.

Volaille 80 c. la livre ; chevreaux, de 4 à 5 fr. pièce ; œufs, 60 c. la douzaine. Les asperges apportées en grande quantité se vendaient par paquet de 40 à 50 c.

**BULLETIN FINANCIER**

Après un début en nouvelle hausse sur la clôture précédente, tout au moins sur nos rentes, des ventes se sont produites qui n'ont pas permis de conserver les plus hauts cours, peut-être la hausse avait-elle été un peu vive. Le 3 0/0 revient à 101.77 après 101.85 au plus haut ; le 3 1/2 0/0 ferme à 102.40 et l'amortissable à 101.55. Le Crédit Foncier a passé de 750 à 753 ; le Comptoir National d'Escompte cote 586 ; le Crédit Lyonnais est demeuré à 1052, la Société Générale à 610. Nos chemins sont en légère reprise : le Lyon à 1505 ; le Midi à 1294 ; Nord à 1980 et l'Orléans à 1550. Le Suez vaut 4052. Parmi les fonds étrangers l'Extérieure s'avance à 81.70 ; l'Italien à 103.25 ; le Portugais à 30.17. Le Serbe 4 0/0 Unifiée se traite à 71.45. Le Turc D revient à 26.67 ; la Banque Ottomane à 570. L'Action des Pétroles de Sainte-Marie s'inscrit à 33 fr. Cette Société vient d'être avisée par un cablogramme que sa production du mois de mai a été supérieure de 10 0/0 à celle du mois d'avril.

**LA PHLEBITE**

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Elixir de Virginie qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le facon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Omnibus mis en vente par la C<sup>e</sup> d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
18 Mer.	+ 17.5	+ 12	763.5	Beau
19 Jeudi	+ 23.5	+ 12.5	754	Couv.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

**Temps probable :** Pluie ou vent

D<sup>r</sup> HERBEAU.

**LE PAYS**

DES

**CHIMÈRES**

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXII

Les Mines

— Voyez, mes amis, regardez, fit Donatus, ne dirait-on pas des nids de fourmis ? D'où viennent donc tous ces hommes, si ce sont là des hommes ? On croirait qu'il y a plus de mille personnes là-bas. Allons ! descendons lentement ; mais j'y pense, si tout ce monde-là qui gratte la terre, comme le feraient des taupes, trouve des lingots d'or, il n'en restera plus pour ceux qui arriveront trop tard.

Sans prêter la moindre attention à ce que disait Donatus, les cinq compagnons s'étaient assis sur les rochers qui bordaient la crête de la montagne et contemplaient ce spectacle nouveau et fort intéressant pour eux, car tous, à l'exception du Bruxellois, le voyaient pour la première fois.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

L'endroit où ils se trouvaient était une roche dénudée et à pic, d'où les yeux plongeaient sur une vallée sise à plusieurs centaines de pieds plus bas. La boue et les cailloux couvraient le sol de cette plaine aride. Plus loin, d'autres montagnes également dépourvues de végétation bornaient l'horizon, et l'Yuba coulait dans un encaissement profond, servant à ces mineurs pour laver le précieux minerai.

Le site en question était rempli de mineurs de quel côté qu'on jetât les yeux, et, suivant l'expression pittoresque de Donatus, on eût pu prendre ce monde-là pour des fourmis à l'ouvrage.

Ils transportaient les sables aurifères, des trous sans nombre, creusés à l'aide de pics, de pelles et de barres de fer, jusqu'à la rivière où ils les lavaient dans d'immenses cribles. Ce travail était pénible, mais tous ceux qui le faisaient s'y livraient sans s'arrêter un seul instant. Ils couraient plutôt qu'ils ne marchaient.

Des deux côtés du courant d'eau, au pied des hautes montagnes, les tentes des chercheurs d'or se dressaient, séparées les unes des autres : on eût dit que l'on se trouvait devant un campement militaire. La plupart de ces abris étaient recouverts de toile à voile, mais il y avait des ajoups simplement façonnés avec des branches d'arbres et des toits formés avec des plantes vertes.

Sur la gauche de ce campement, les magasins s'ouvraient à tous ceux qui voulaient acheter. Ces stores étaient simplement des tentes plus vastes que les autres, au nombre

de six, et autour desquelles se pressaient des hommes en plus grand nombre que ceux qui travaillaient dans les placers. Au milieu de cette foule grouillante, on entendait des cris et des chants tumultueux.

Le Bruxellois expliqua à ses amis ce qui se passait là-bas, car, mieux que personne, il connaissait les mœurs des mines où il avait passé un certain temps.

Pardoes, sur le désir que manifesta Donatus de descendre au plus tôt dans la vallée pour participer à la récolte de l'or, fit cette réflexion à ses camarades :

— J'ai grand-peur qu'il n'y ait rien à faire pour nous dans ces parages. La vallée doit avoir été prise par tout ce monde-là, et nous ne trouverons pas un coin pour nous y établir.

— Que dites-vous là, camarade ! observa Kuik. Mais le sol de la Californie est à tout le monde, que je sache. Nous avons autant de droits ici que ceux qui s'y trouvent déjà.

— Vous vous trompez étrangement, répliqua Pardoes.

Il n'y a pas de répartition, c'est vrai, qui attribue telle telle ou telle parcelle de terrain à celui-ci ou à celui-là ; mais, entre mineurs, il existe des règlements convenus que tout le monde doit observer, s'il ne veut pas attirer sur lui l'animosité de tous. Il est donc ici d'usage que le premier arrivé sur un sol aurifère, est propriétaire d'un espace de trente pieds entre la rivière et la base de la montagne. Cette langue de terre se nomme un *claim* (une « propriété », une « réclamation »). Cha-

que association de mineurs à son *claim* à elle. S'il *claim* ne vaut plus rien ou n'a jamais rien valu, ceux qui l'ont exploité sont forcés d'en chercher un autre qui n'appartienne à personne. Je suis donc porté à croire qu'il n'y a rien à faire pour nous dans cette vallée.

— Et alors où allons-nous donc aller ?

— Il me semble que là-bas, plus haut, les rochers forment un cañon très pressé, fort exigü. Un peu plus loin la vallée devient plus large, mais le sol contient plus ou moins d'or. Mon avis est qu'il faut nous diriger en amont du courant d'eau, afin d'y chercher un endroit où personne n'ait encore mis le pied. A trois lieues d'ici doit être le placer dont m'a parlé le Français. En attendant le moment de nous rendre en cet endroit, je suis d'avis de camper ici pour cette nuit.

— Ici, sur la montagne ! murmura Donatus. Mais pourquoi n'irions-nous pas nous joindre aux autres mineurs ? Je désire tant voir de l'or par mes propres yeux.

— Il n'y a pas de place pour nous dans le campement. Le bois est rare et notre mulet ne trouverait rien à manger. Comme demain matin nous serions obligés de remonter ici pour continuer notre route, m'est avis que nous ferons aussi bien de ne pas nous aventurer au milieu de tout ce monde-là.

(A Suivre.)

MADEMOISELLE  
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING  
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE  
UN JOLI TÉNOR

XV

Morte et vivante!

— Je n'ai que dix-sept ans, continua d'une voix ferme Catherine Dangerfield, je suis forte, en bonne santé, et j'ai probablement cinquante ans d'existence devant moi. Quelle sorte de femme penses-tu que je serai dans un demi-siècle?... Pense à moi, telle que je suis ce soir, Edith, quand le temps sera venu où tu frissonneras rien qu'en entendant mon nom. Une orpheline qui n'avait pas de père à perdre... une veuve avant l'heure du mariage... une malheureuse sans asile, sans famille, élevée dans la pensée qu'elle était la fille et l'héritière d'un baronnet!...

La passion qui couvait en elle se montrait maintenant claire, nette, ne demandant qu'à éclater.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Ses poings se serraient, ses yeux brillaient, sa voix était profonde, contenue et sourdement vibrante.

Edith l'entoura de ses bras caressants et la regarda avec des yeux suppliants.

— Non pas sans asile... non pas sans amis, ma Catherine chérie. Cela ne sera pas tant que mon frère et moi nous vivrons. Oh! viens avec nous à Morecombe... sois ma sœur... Je t'aime, ma chérie; jamais, véritablement, je ne t'ai aimée autant que maintenant. Viens avec nous et abandonne ces effrayantes pensées. Viens donc, ma chérie, viens!

Catherine prit la tête de son amie entre ses mains et l'embrassa à plusieurs reprises; elle la tint quelques moments pressée contre son cœur, puis la laissa aller.

— Je te reconnais là, Edith, dit-elle, je vous reconnais tous les deux, ton frère et toi. Mais alors, c'est donc le lot de votre maison de se mettre toujours du côté du vaincu. Je n'en dis pas beaucoup, mais crois-moi, je vous en suis très reconnaissante. Et maintenant, ma bonne amie, je vais te renvoyer chez toi, et demain ou après-demain tu reviendras, si tu veux, à Scarswood.

Elle l'embrassa encore et la repoussa doucement.

Edith la regarda avec défiance.

— Demain ou après demain!... Mais quand je reviendrai à Scarswood, y retrouverai-je Catherine?

Catherine était debout dans l'endroit le plus plus éclairé; elle se retourna brusquement.

— Où donc pourrais-tu me trouver?... Tu ne penses pas que Richard Dan... non, que sir Richard me mette sur le pavé avant un jour ou deux au moins. Voici ton frère, Edith, je voudrais être seule... Il faut partir. Elle embrassa vivement Edith et s'enfuit.

Comme les animaux sauvages, aussitôt qu'ils souffrent, la pauvre enfant voulait être seule.

— Vouloir passer toute la nuit seule à Scarswood!... Etrange fille! murmura en lui-même Talbot, Elle n'a pas versé une larme depuis que tout cela est arrivé. On dit : une femme qui ne pleure pas est une femme méchante. Elle a fait soigner par Otis ce fat de Dantrée, mais maintenant qu'il est hors de danger, que va-t-elle faire de lui?... Il faudra qu'elle parte d'ici dans un jour ou deux, en laissant le château à ce drôle de Richard. Elle n'a pas dit un mot ni levé un doigt pour se défendre, c'est singulier; j'avais toujours pensé qu'elle avait de l'énergie.

— Qu'aurais-tu voulu qu'elle fit?... Que pouvait-elle faire? demanda sa sœur avec impatience. Que peut faire une femme ainsi frappée, si ce n'est se résigner à son malheur?

— Il y a des femmes qui sont des démons, dit gravement le jeune homme, et je crois, en mon âme et conscience, que Catherine est de celles-là. Que je sois un sot, si messieurs Dantrée et Dangerfield ont entendu son dernier mot, car si elle ne peut pas obtenir justice, crois-moi, elle se vengera.

Sa sœur ne dit rien, elle frissonna sous ses vêtements de deuil et regarda fixement en

arrière de Scarswood.

Elle aimait son ami sincèrement et profondément, et, ainsi que l'avait dit Catherine, il était toujours dans les habitudes de sa race de se ranger du parti du vaincu; habitude d'agir qui avait jadis coûté la tête à plus d'un Talbot.

Elle se représenta Catherine seule, dans ces grandes pièces vides et sombres, visitées si récemment par la mort, et la vit avec son morne visage, abimée dans ses douloureuses pensées.

— Avec sa nature, c'en est assez pour la rendre folle ou la pousser au suicide, pensa Mlle Talbot. Je retournerai demain à Scarswood et je la ramènerai avec moi, quoi qu'elle puisse dire. La solitude est la pire chose qui puisse lui arriver maintenant.

Catherine n'était pas seule, pourtant; une autre voiture avait suivi la sienne à Scarswood.

Cette autre voiture contenait l'héritier et l'homme d'affaires du baronnet défunt.

M. Mansfield, l'avocat de Castleford, s'entretenait très sérieusement avec sir Richard de ce testament non signé et nul à cause précisément de ce défaut de signature.

— Vous me pardonnerez la liberté que je prends, sir Richard, en vous pressant d'accomplir un acte de justice envers cette pauvre jeune fille. Probablement vous n'avez pas besoin d'être pressé... vous avez été son ami, vous qui, si récemment encore, pensiez être son cousin.

(A suivre)

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur Jules BUGÈS, marchand de chaussures, demeurant à Cahors, place du Marché, en état de faillite, sont invités à se rendre le samedi 28 juin courant, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour être consultés sur la composition de l'état des créanciers présumés et donner leur avis sur la nomination du syndic définitif et celle de contrôleurs.

Le Greffier,  
A. POULVEREL.

PHARMACIE MODERNE

J. Fournié

Pharmacien-Chimiste

CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS

DROGUERIE, SPÉCIALITÉS

TISANE DES CHARTREUX

ÊTES-VOUS MALADE. — Vos digestions sont-elles difficiles, lentes, douloureuses, accompagnées de renvois aigres ou amers, d'envies de vomir, de constipation opiniâtre et quelquefois de diarrhée? Après vos repas avez-vous la tête lourde, ressentez-vous de la lassitude, une certaine tristesse, des idées noires? N'avez-vous pas de sommeil, ou un sommeil agité avec des cauchemars, êtes-vous brisé en vous levant le matin, ou avez-vous des vomissements de bile et de glaires? Avez-vous la respiration courte, de l'essoufflement, des palpitations, des étourdissements, des points dans le dos ou les côtés? Tous ces maux peuvent être guéris rapidement en prenant chaque jour deux cuillerées à café de Tisane des Chartreux, précieux remède que l'on peut se procurer au prix de 4 francs.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6<sup>e</sup> — Sommaire du 19 juin 1902.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique Camille Bruno : Un souvenir. — Théodore Cahu et Louis Forest : L'oubli (suite). — Daniel Lesueur : L'honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Jeanne France : Le Luxe... voilà l'ennemi (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

SAINT-NICOLAS. — 23<sup>e</sup> année. Sommaire du n<sup>o</sup> 29 — du 19 juin 1902.

La Capitaine du « Yucatan » par E. Salgari. — A la Santé, par Tante Nicole. — Le chapelet de Perles, par Euxodie Dupuis. — Le Léopard par E. Gonnet. — Le Lion d'Antonio, par Paul Roland. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de P. Gamba, R. Préjelan, A. Lewember, A. Bertrand, Ed. Zier, etc. J. Geoffroy, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Paris et Départements: six mois 10 fr. : un an 18

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1542<sup>e</sup> livraison (21 juin 1902).

Malheur est bon, par Danielle d'Arthez. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Le Petit Roi de la Forêt, par Henry Gauthier-Villars. — Musée de Poupées, par Marie Kœnig.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris, 6<sup>e</sup>.

ENCYCLOPÉDIE

POPULAIRE ILLUSTRÉE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

publiée sous la direction de MM. F. BUISSON, E. DENIS, G. LARROUMET et Stanislas MEUNIER.

VIENNENT DE PARAITRE

les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> Dictionnaire de la Collection

17<sup>e</sup> volume : les industries alimentaires

Les productions, concernant l'alimentation, susceptibles de progrès indéfinis, forment dans ce volume, à l'aurore du XX<sup>e</sup> siècle, ce bilan de connaissances vulgarisées, aussi bien en ce qui regarde la grande industrie opérant dans de vastes locaux avec un personnel plus ou moins considérable d'ouvriers, se servant de puissantes machines, qu'en ce qui regarde la petite industrie. Tout est combiné, dans cet utile ouvrage, de manière à présenter clairement ce qui fait des industries alimentaires une des plus belles manifestations du génie humain.

18<sup>e</sup> volume : La pharmacie

Ce volume n'est pas un dictionnaire de thérapeutique, il n'est pas davantage un exposé détaillé des manipulations de laboratoire; c'est tout simplement une suite de descriptions des substances employées en pharmacie et des procédés généraux qu'elle emploie pour en faciliter l'usage aux malades.

Combien de personnes, en considérant l'ordonnance du médecin, se demandent ce que peuvent être ces drogues destinées à les soulager.

D'autre fois, c'est une formule, un produit quelconque, qu'un ami, un livre, un journal, conseille d'employer. Que sont ces substances? D'où viennent-elles? Quelle est leur utilité? Ce petit volume est rédigé dans le but de répondre à tous ces points d'interrogation et à d'autres encore, et se trouve nécessaire dans la famille. Il n'a pas la sottise prétention de se substituer aux médecins, mais il renseigne sur la nature des remèdes qu'ils prescrivent et sur le mode d'emploi.

Volumes parus à ce jour : Expansion coloniale (2 vol.). — La Photographie. — Le Costume, la Mode. — L'Electricité. — La Cuisine. — L'Architecture. — Le Socialisme. — Histoire Grecque et Romaine. — Microbes et Infusoires. — Histoire de la Philosophie. — Histoire Contemporaine (1871-1900). — Biographie politique du XIX<sup>e</sup> siècle (2 vol.). — Le Jardinage. — Minéralogie. — Industries Alimentaires. — La Pharmacie.

L'Encyclopédie populaire illustrée du XX<sup>e</sup> siècle en 120 volumes sera en repertoire mé-

thodique et par ordre de matières des connaissances humaines.

Chaque volume vendu séparément. 1 fr. 10

Souscription à forfait aux 120 volumes 100 fr.

Payables 10 fr. par trimestre.

Société Française d'Éditions d'Art

7, rue Saint-Benoît. — Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2360 du 21 Juin 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Les funérailles du Bey : Ali-Bey et le prince Mohamed. — La famille impériale de Tunis. — Les chasseurs d'Afrique aux obsèques. — Le cortège part du Bardo. — Ascension fatale à Toulon. — Mort du lieutenant de vaisseau Baudic. — Son portrait. — Fête du cercle du Polo à Bagatelle : Le marquis de Massa. — Vente de Charité à l'ambassade de France à Londres. Musée de la guerre et de la paix : Fondation Jean de Bloch à Lucerne. — Inauguration. — Le discours d'ouverture. — Frédéric Passy. — Les délégués étrangers. — Exposition de canons et d'armes. — Les Députés nouvellement élus. — Rambrandt peint par lui-même (Musée du Louve).

Fin de la guerre Sud-Africaine : Les Boers regagnent leurs fermes. — L'Exposition de Lille et son Palais des Arts libéraux. — Le roi de Saxe et son frère, héritier du trône. — Roman : Sous les bombes, par G. le Faure, illustrations de José Roy. — Abbaye de Mariembourg ; Fêtes des chevaliers de l'Ordre Teutonique. — Le prince Nicolas et la princesse Hélène. — Michelet et le colonel Lynch. — Le cyclone de Brioude. — Le poète Verduguer. — L'explorateur Dorian. — Le monument de Delsart. — Strangulation de l'éléphant Fritz, à Tours.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n<sup>o</sup> 1517, du 21 Juin 1902.

Grilles pour combustibles menus, par D. Bellet. — Les flèches et les armes empoisonnées, par P. Harriot. — Inoculation des sols destinés à porter les légumineuses, par P.-P. Dehérain et E. Demoussy. — Les volcans de la France centrale sont-ils complètement éteints?, par M. Boule. — Fabrication mécanique des dynamos, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 16 juin 1902, par Ch. de Villedeuil. — Les morionnettes du John Hewelt, par G. Chalmers.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveuay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Gouhary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMEGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.